Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 35 (1909)

Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les projets seront soumis à un jury, composé de MM. Adrien Lachenal, administrateur de la Caisse d'Epargne; Louis Perrier, architecte et Conseiller d'Etat à Neuchâtel; Eugène Jost, architecte à Lausanne; Gustave Brocher, architecte et administrateur de la Caisse d'Epargne, et Jacques Fleutet, directeur de la Caisse d'Epargne. Suppléants: MM. Adrien Peyrot, architecte à Genève, et Léo Châtelain, architecte à Neuchâtel.

Une somme de 9000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs projets.

Les projets devront être remis au plus tard le 31 décembre prochain, à midi, au bureau de la direction de la Caisse d'Epargne, rue Petitot, 8.

Pour être admis, les projets devront être remis à la date fixée.

Les concurrents sont invités à ne fournir que des pièces réclamées par le programme.

Les pièces et plans non demandés ne seront pas pris en considération.

Tous les projets présentés seront exposés pendant quinze jours après les opérations du jury.

Le rapport du jury sera tenu, jusqu'au 31 janvier 1910, à la disposition des concurrents au bureau de la direction de la Caisse d'Epargne. Il sera publié dans le Bulletin technique de la Suisse romande et la Schweizerische Bauzeitung.

Les plans non primés devront être retirés dans le délai de dix jours après la clôture de l'exposition; passé ce délai, les plis seront ouverts et les projets renvoyés à leurs auteurs.

Les projets primés resteront la propriété de la Caisse d'Epargne, qui se réserve d'une manière absolue le droit d'en tirer le parti qu'elle jugera convenable pour la construction qu'elle projette et notamment de faire établir elle-même les plans d'exécution et de faire diriger et surveiller l'exécution des travaux par son bureau technique ou de la manière qu'elle jugera le mieux convenir à ses intérêts.

Les concurrents auront à fournir:

1º Un plan de sous-sol, un plan de rez-de-chaussée, un plan de chaque étage. Ces plans seront à l'échelle de 0,01.

2º Les quatre façades à l'échelle de 0,01.

3º Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet, également à l'échelle de 0,01.

4º Un plan indiquant la transformation éventuelle des magasins en locaux supplémentaires pour la Caisse d'Epargne.

5º L'indication du cube réel du bâtiment, mesuré du sol des caves au faîtage et l'estimation du mètre cube. Le coût de la construction ne devra pas dépasser la somme de 550 000 fr.

6° S'ils lejugent utile, les concurrents seront libres de fournir une ou deux perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

Starkstromtechnik. Taschenbuch für Elektrotechniker, mit 602 Textabbildungen. Herausgegeben von E. v. Rziha und J. Seidener. Verlag von Wilhelm Ernst und Sohn. Berlin, 1909. Preis geh. 20 M.; geb. 21 M.

Comme son titre l'indique, ce volume est un aide-mémoire à l'usage des électriciens. On y trouve tout ce qui a trait à la technique des courants industriels et aux applications, aujour-d'hui si nombreuses, de l'électricité.

Le chapitre premier reproduit des tables numériques indispensables, des renseignements technologiques relatifs aux principaux matériaux employés en électrotechnique et les notions fondamentales de la résistance des matériaux.

Les chapitres 2 et 3 sont consacrés aux lois de l'électricité et du magnétisme, aux unités électriques, aux instruments et méthodes de mesure et aux compteurs électriques. Le chapitre 4 s'occupe des projets d'usines électriques et les chapitres 5 et 6 donnent des renseignements très complets sur la partie motrice des usines électriques, turbines hydrauliques et moteurs thermiques de toutes sortes.

Les chapitres suivants résument les connaissances actuelles sur la théorie et la construction des machines électriques à courant continu et à courants alternatifs, sur la transmission et la distribution de l'énergie électrique, sur l'éclairage électrique, la traction électrique et l'électrochimie. Les applications électromécaniques font l'objet d'un chapitre spécial fort complet et un dernier chapitre s'occupe de législation en matière d'appareils à vapeur en Allemagne et en Autriche.

Les auteurs ont fait appel à des spécialistes pour la rédaction de plusieurs des chapitres énumérés ci-dessus, ce qui constitue une sérieuse garantie pour l'exactitude des informations qu'on y trouve. Pour autant qu'il nous a été possible d'en juger par un examen forcément rapide, le volume est de 1148 pages, l'homogénéité n'y a rien perdu. Tous ceux qui s'occupent de projets d'électricité trouveront donc en cet aide-mémoire un précieux auxiliaire, riche en renseignements de toutes sortes et parfaitement à jour.

J. L.

L'Annuaire de la Presse Suisse, édition 1909, vient de paraître.

Edité par l'Argus Suisse de la Presse S. A., à Genève, ce volume in-8º relié, de plus de 500 pages, illustré, contient divers travaux originaux sur la presse par M. le Dr J. Steiger, professeur, à Berne, M. le Dr E. Röthlisberger, professeur, à Berne, MM. A. Martin-Achard, avocat, à Genève, le Dr A. Hablutzel, de Winterthour, et le Dr O. Wettstein, de Zurich, des vers charmants de Jean Violette, de Genève et de Ch. Strasser, de Berne. Il publie, en outre, une quantité de renseignements sur les 1332 journaux paraissant actuellement en Suisse. Trois tables des journaux, l'une alphabétique, la seconde analytique, la troisième géographique, rendent la consultation de ce volume très facile et très pratique.

Association suisse des Electriciens.

L'assemblée générale annuelle aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 1909, à La Chaux-de-Fonds.

Pour les détails, voir le programme qui sera communiqué aux membres très prochainement.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Un grand bureau parisien d'entreprises de constructions cherche un jeune ingénieur ayant quelque connaissance du béton armé.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Valentin, 2, Lausanne.